

DECISION N° DEC_023_2023

Mise à disposition de la cour des ateliers municipaux, situés rue Jean-François Champollion, à la société « Autocars SCHMITT », pour le stationnement du petit train touristique.

La perspective d'une action de promotion touristique de la Ville a conduit l'association des commerçants de Sélestat « Les vitrines de Sélestat » à mettre en place un petit train touristique.

Le petit train circulera à Sélestat du 7 avril au 24 septembre 2023.

Ce petit train est mis en place par la société « Autocars SCHMITT » de Muttersholtz.

Pour une bonne organisation et éviter les trajets entre Sélestat et Muttersholtz, la Ville de Sélestat a été sollicitée en vue de mettre à la disposition de la société « Autocars SCHMITT », un lieu de stationnement et plus précisément la cour des ateliers municipaux.

Il est ainsi proposé de mettre à la disposition de ladite société un espace situé au fond de la cour des ateliers municipaux pour le stationnement du petit train touristique, à titre gratuit.

La convention prendra effet le 7 avril 2023 et prendra fin le 25 septembre 2023.

LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,

en application de la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 31 juillet 2020,

- Décide** de mettre à la disposition de la société « Autocars SCHMITT », un espace de stationnement dédié au petit train touristique dans la cour des ateliers municipaux, à titre gratuit.
- Charge** Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN Adjoint au Maire, de signer la convention.

Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le

ID : 067-216704627-20230424-DEC_023_2023-AU



Domaines et Intendance/Patricia BOIVINET

Fait à Sélestat, le 24/04/2023

Le Maire :
Marcel BAUER